

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAC 708 Subvention (2.500 euros) à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris, dans le cadre de l'action culturelle locale du 13e.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 27 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.500 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 13e arrondissement, à l'association Orchestre Symphonique et Lyrique de Paris, 2 rue Paulin-Méry 75013 Paris, au titre de ses activités 2019. Simpa 49021 ; 2019-01619

Article 2 : La dépense correspondante, soit 2.500 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO